

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	09
Votants	10
absents	06
Procurations	01

<b>L'an Deux Mil vingt cinq</b> <b>Le 17 février à 18h30</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>11 Février 2025</b>
<b>PRESENTS</b> : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. PERTUIS Martine. CONTAMINE David.
<b>ABSENTS</b> : DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. FALLEAU Geneviève. MARY Sophie. REBEYROL Elodie
<b>PROCURATIONS</b> : FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme FORT Sylvette a été élue.

**OBJET : Réfection talus route de La Brousse**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux diverses intempéries, il y a lieu d'intervenir sur le talus de la route de La Brousse suite à un effondrement et au déracinement d'un arbre.

Ces dégâts ont occasionné une insécurité pour les usagers utilisant la route de La Brousse et il faut donc prévoir la création d'un enrochement de 11 à 12 mètres linaires ainsi que la réparation de la voirie.

Pour cela, deux entreprises ont été sollicitées et voici leur proposition :

- Entreprise Coustillas TP pour un montant de 7 771,80 € TTC
- Enterprise TCTP pour un montant de 10 105,92 € TTC

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise Coustillas TP pour un montant de 7 771,80 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 17/02/2025

LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250217-2025-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2025  
Publication : 19/02/2025